



# Mairie

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 04 septembre 2023.

*L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.*

*Date de convocation : 31/08/2023  
Présents : 11*

*Monsieur le maire ouvre la séance en demandant une minute de recueillement en hommage à Florence Thépaut-Diman, conseillère municipale lors du dernier mandat, décédée fin juillet. Femme d'action, elle a beaucoup fait pour le village et ses administrés notamment les jeunes en apportant toujours son sourire et sa bonne humeur.*

### **1/ Désignation d'un/e secrétaire de séance**

*Monsieur Carpentier se propose en tant que secrétaire de séance.  
Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité des membres présents qu'il est élu secrétaire de séance.*

### **2/ Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2023**

*Le conseil municipal approuve le compte rendu relatif à la réunion du 5 juin 2023.*

### **3/ Point employé communal : Daniel Ramet**

*Monsieur Ramet, agent des espaces verts est en arrêt maladie depuis le 13 avril 2023 et jusqu'au, minimum 27 octobre prochain. Monsieur Lambin, agent communal de Fontaine-Chaâlis est vivement remercié pour sa disponibilité et son travail effectué depuis l'absence de monsieur Ramet en accord avec le Maire de Fontaine-Chaâlis.*

*Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux un comparatif des coûts et recettes engendrés par ces arrêts maladies.*

*Sont présentés les salaires et charges versés par la commune (avec un demi-traitement au bout de 90 jours d'arrêts maladie), le remplacement pour l'embauche d'un agent sur la base de 15 heures par semaine par le biais de Valois Emploi et enfin l'entretien des espaces verts, tontes et tailles de rosiers par Valois Paysage. S'ajoute en recettes le CIGAC qui indemnise la commune en cas d'absence pour la partie salariale.*

*L'emploi d'un agent par Valois Emploi est facturé à la commune 21 euros de l'heure. Le premier employé présent en juin n'a pas pu rester très longtemps faute de trajets domicile/travail trop conséquents et de frais kilométriques trop élevés.*

*Actuellement un nouvel employé est présent pour 15 heures par semaine.*

Le coût d'une tonte par Valois Paysage est de 700 euros HT et de 2000 euros HT pour la taille des arbustes, massifs, haies, rosiers avec évacuation des déchets. Le total des dépenses est de 18 377.95 euros.

Les recettes du CIGAC s'élèvent à 6362.95 euros.

Le salaire chargé et budgétisé sur le BP 2023 était de 15 240 euros soit un écart budgétaire de 3137 euros par rapport aux dépenses et recettes citées ci-dessus.

Messieurs Cornet et Ramet se sont entretenus courant août pour faire un point sur la situation de monsieur Ramet. Celui-ci ne souhaite pas reprendre son poste et sera en longue maladie jusqu'à son départ à la retraite autour de mai 2024. Il lui a été demandé de formuler par écrit son souhait de départ à la retraite.

Les conseillers municipaux sont informés sur la politique de l'entretien du village :

- L'idée d'un partenariat avec Fontaine-Chaâlis est évoqué,
- La mise en place d'un mot dans les boîtes aux lettres demandant aux riverains d'entretenir leurs abords et trottoirs,
- La présence d'un salarié pour 15 heures par semaine. Faute de candidats, il est possible d'avoir recours à Valois Emploi et d'effectuer des prestations pour l'entretien des espaces verts par le biais de Valois Paysage.

#### **4/ Transfert de la compétence « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables »**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2016, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergie Renouvelables (MDE/EnR).

C'est à l'unanimité que les membres du conseil municipal approuvent ce transfert de compétence portant uniquement sur des études pour le chauffage bois et pour chauffer les bâtiments communaux avec un coût nul pour la commune.

#### **5/ Point énergie**

Un tableau sur la consommation d'énergie est donné aux conseillers municipaux pour information. Toutefois, les données 2023 doivent être nuancées car des écarts entre le logiciel de facturation et le compte client EDF collectivités sont constatés. Un point sera refait lors d'une prochaine réunion de conseil et après consultation d'EDF.

## **6/ Délibération concernant l'hôpital de Senlis et le schéma régional d'organisation des soins**

*Dans le cadre de la consultation par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional de l'Offre de Soins (SROS), le Maire de Borest a été contacté concernant la fermeture des urgences de l'hôpital de Senlis et l'organisation des soins. Un premier courrier a été envoyé de la part de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) reprenant les évolutions possibles et la ré-ouverture d'un service d'urgences sur Senlis et invitant le conseil municipal à délibérer et à retourner le dit courrier signé à leur service. Les conditions proposées : ouverture uniquement en journée de 8h à 20 heures 7 jours sur 7 avec 7 lits uniquement sur la totalité des services.*

*Monsieur Woerth, député de l'Oise, monsieur Bascher, sénateur de l'Oise et les maires de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ont rédigé un second courrier plus détaillé demandant davantage d'offres et de services en matière de santé. Il ne convient donc plus de délibérer car monsieur Sicard a signé le second courrier.*

## **7/ Point travaux et subventions**

*-L'entreprise DTP2i a bouché les trous dans le village au niveau du Chemin des Anglais, de la Place du Tisart, et de la Rue aux Pierres pour un coût de 6000 euros T.T.C.. Monsieur Longuet indique qu'un trou est en formation rue Elisabeth Roussel en face du niveau 6.*

*-L'entreprise Tereos a offert 120 tonnes de pierres de ballast par le biais de monsieur Duchesne pour combler les nids de poules des chemins communaux de plaine, un courrier de remerciements sera formulé.*

*-Les travaux pour la toiture de l'église débuteront fin décembre 2023 voire en janvier 2024 car le délai pour réceptionner les tuiles est de 5 mois.*

*-Des thermostats ont été installés à la cantine et à l'école maternelle sur chaque radiateur.*

*-Les peupliers de la peupleraie communale ont été nettoyés et élagués par une société forestière sous contrôle de monsieur Duchesne.*

*-Le poste informatique de monsieur Cornet a été changé début août et la subvention du conseil départemental de l'Oise, à hauteur de 300 euros sera ensuite demandée.*

*-La commission des travaux s'est réunie le 6 juin et le compte rendu est annexé à ce présent compte-rendu de réunion de conseil municipal.*

*Monsieur Bordereau réalise un point sur les dossiers d'urbanisme – voir compte rendu de la réunion de travaux.*

*-Les travaux envisagés pour la rue du Four seront subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 33 839.10 euros et par le conseil départemental de l'Oise pour 24 815.34 euros sur un montant total de 90 000 euros. Ils seront effectués en 2024.*

*-Changement du prestataire pour la gestion de notre parc de vidéoprotection.*

*Ce dernier a été totalement revu et il a été installé par une nouvelle caméra en remplacement d'une défectueuse au rond-point et nouvelle caméra au terrain multisports. La prise en mains à distance avec la gendarmerie sera mise en place ultérieurement sous les conseils de monsieur Carpentier qui est vivement remercié pour le travail effectué.*

*La dépense étant supérieure au coût prévisionnel, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de crédit n°1/2023 de 2862 euros :*

-Dépense « caméra » / opération 62022 = + 2862 euros ;  
-Dépense « menuiseries » / opération 42023 = - 2717 euros ;  
-Dépense « informatique » / opération 52023 = - 145 euros.  
Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

-Un étude pour revoir les jeux de l'aire de jeux a été initié par 4 mamans volontaires et bénévoles et des devis sont en cours. Le projet est suivi par la commission des travaux.

-Monsieur le Maire demande à ce que l'atelier municipal soit entièrement trié et nettoyé. Deux équipes se manifestent : une première pour le samedi 9 septembre avec mesdames Didier et Lacaze, messieurs Sicard, Bianchini, Bordereau, Duchesne et une seconde le 7 octobre avec madame Degraeve et messieurs Longuet, Carpentier, De Freitas, Fleury et Sicard.

### **8/ Comité des fêtes**

-La 8<sup>ième</sup> édition de la brocante borestoise a eu lieu le dimanche 3 septembre avec 29 exposants et avec du beau temps.

Il n'y a pas eu trop de clients pour cause d'autres événements du même type organisés à proximité.

La buvette a vendu 80 litres de bière, 45 kg de frites, 200 chipolatas/merguez et environ 150 canettes.

La Place du Tisard a été rendue propre et sans déchet.

Entre les dépenses et les recettes il faut compter 560 euros de bénéfice global.

-Madame Didier sera absente pour halloween et passe le relais. Mesdames Lacaze et Pascal se portent volontaires pour organiser cette manifestation avec l'aide des autres membres du comité des fêtes. Une réunion aura lieu début octobre.

-Une cérémonie aura lieu pour l'armistice du 11 novembre.

-Le repas des nouveaux borestois va être fixé et sera début novembre.

-Le marché de Noël, chapeauté par madame Lacaze aura lieu le dimanche 10 décembre. Le secrétariat se charge très prochainement d'obtenir en prêt des barnums.

### **9/ Questions et informations diverses**

-Monsieur De Freitas remercie les conseillers municipaux qui ont répondu présents pour les travaux d'entretien des espaces verts.

Une réunion de la commission fleurissement aura lieu prochainement. A l'approche du 11 novembre, des fleurs seront plantées au cimetière.

Les lavandes y ont été taillées.

Concernant la commission aux affaires sociales de la C.C.S.S.O. le dernier P.V. sera annexé au compte-rendu de la réunion de conseil.

-Monsieur Fleury indique que le panneau du P.N.R à l'entrée du village sur la RD 330 A en venant de Senlis est abîmé. Il est constaté qu'il a été dégradé lors de travail dans les champs. Il est demandé à madame Degraeve de poursuivre sa remise en état.

La séance est levée à 23 heures 05 .

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée au 09 octobre 2023 à 20 heures.

**Annexes :**

- Compte-rendu commission des travaux N°3
- Compte-rendu commission affaires sociales C.C.S.S.O.